



Crédit immobilier en indivision 50/50

Par **mlecherifa_old**, le **18/02/2010** à **16:43**

Bonjour,

J'ai contracté avec mon concubin un crédit immobilier pour un achat en indivision 50/50.

Mon concubin a récemment demandé un report d'échéance pendant 6 mois qui lui a été accordé.

Je n'ai jamais eu connaissance de ceci et mon concubin a été le seul à signer les documents pour le report.

Ne devrais-je pas être mise au courant par la banque lors de modification sur notre crédit en commun ?? Ma signature n'est pas nécessaire ??

Merci d'avance pour votre aide